

Nouveautés sPAIEctacle version 4.4.3

1 Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée 2007 (DADS-U)

- 2 Confidentialité des informations Salariés
- 3 Nouveautés diverses

CONFIGURATIONS MINIMALES

- Windows : Windows 2000 / XP / Vista
- Windows Serveur 2003
- Macintosh et Mac Intel : Mac OS X 10.3.9 et supérieur
- Mémoire vive (RAM) : 512 Mo

RAPPEL GENERAL SUR LA MISE A JOUR

Il n'est pas nécessaire d'installer les mises à jour intermédiaires qui n'auraient pas été faites, ni de conserver les anciennes versions. Chaque mise à jour contient le programme complet.

Avant la mise à jour :

Il est nécessaire de connaître le nom et l'emplacement du fichier de données, qui sont à vérifier de préférence avant d'installer une mise à jour.

• Utilisateurs Windows :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *Aide - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot *Données* qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier son emplacement sur le disque dur (par exemple avec un clic droit sur le fichier. Choisir *Propriétés*).

• Utilisateurs Mac :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *sPAIEctacle - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot *Données* qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier l'empla-

cement du fichier (par exemple en faisant **\$** + I ou menu *Fichier - Lire les informations*) sur le fichier).

Pendant la mise à jour :

- ✓ Une alerte apparaît. Cliquer sur le bouton OK.
- ✓ Un dialogue propose la sauvegarde du fichier de paie avant mise à jour. Il est recommandé d'accepter.

✓ La mise à jour se termine par l'apparition d'un écran de saisie d'un numéro de mise à jour. Saisir ce numéro et cliquer sur le bouton *Mise à jour*.

Le numéro de mise à jour à 4 chiffres figure sur l'email annonçant la sortie de la version.



La mise à jour dans une version su-

périeure du logiciel n'entraîne pas celle du paramétrage (taux de cotisations, chiffres clés...). Celle-ci est à faire par l'utilisateur en fonction de l'actualité législative. Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont disponibles dans l'Espace Clients sur www.spaiectacle.com



1





Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée (DADS-U)

L'administration met en place une nouvelle norme DADS-U appelée V08R06 bis. Cette nouvelle norme remplace définitivement l'ancienne, qui n'est plus acceptée.



Il est nécessaire d'installer sPAIEctacle 4.4.3 pour produire une DADS-U 2007 conforme, les versions antérieures ne comportant pas la norme actuellement en vigueur.



Des explications détaillées concernant la nouvelle norme DADS-U (mise en place, création, contrôle et dépôt) sont données dans la fiche «DADS-U 2007» disponible sur www.spaiectacle.com >> Courriers Privilège.

2 Confidentialité des informations Salarié

sPAIEctacle permet d'ores et déjà de gérer des autorisations d'accès aux diverses fonctionnalités différenciées par utilisateur.

sPAIEctacle 4.4.3 ajoute un nouveau seuil d'autorisation : la confidentialité concernant la visibilité de certains salariés et des informations les concernant.

Menu Fichier - Utilisateurs









Un utilisateur ne peut voir que les salariés dont le niveau de confidentialité est égal ou inférieur à son autorisation d'accès. Sont ainsi limités, en fonction du niveau d'autorisation d'accès de l'utilisateur : - affichage de la liste des salariés (et recherche de salarié), - affichage de la liste des paies (et recherche de paie). En création de fiche Salarié, un utilisateur ne peut attribuer un niveau de confidentialité supérieur au sien. En modification de fiche Salarié, un utilisateur doit avoir l'autorisation «Gestion des utilisateurs» pour pouvoir modifier le niveau de confidentialité. ✓ Seul un utilisateur disposant du niveau d'autorisation Haut (accès intégral) peut : - produire des états : récapitulatifs de cotisations, écritures comptables, livre de paie, registre entrées-sorties du personnel, DADS-U, - accéder à la liste intégrale des salariés, des paies et aux recherches les concernant. Nouveautés diverses 3 3.1 Corrections - Exports d'écritures comptables (si analytiques multiples dans une paie) - Exports d'écritures comptables vers Sage 30 et 100 (si comptes tiers) 3.2 Autres nouveautés - Création d'une zone code emploi occupé dans les fiches Professions (menu Paramè-Ce code sera nécessaire en AEM v4 tres). pour les déclarants EDI. Ce code, composé de trois lettres et trois chiffres, figure sur la liste officielle fournie par les Assedic. Elle est disponible sur www.spaiectacle.com >> Documentation. Cette spécificité - Création d'une spécificité «Autre rémunération» à l'onglet Particularités des rubriques de sera utilisée dans paies, sur la ligne Attestation Assedic intermittent (menu Paramètres). I'AEM v4.